



Fiche d'information

Préparation des évaluations individuelles des besoins par les institutions

Version 1, valable pour la période d'introduction (2024-2027)

L'un des principaux objectifs de la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) est d'évaluer les besoins individuels de manière cohérente et transparente. C'est ce que vise le plan d'aide individuel IHP. Afin d'utiliser cet instrument de manière optimale, les collaboratrices et collaborateurs de l'institution qui seront responsables des évaluations suivent une formation spécifique.

Tâches des personnes qualifiées chargées des évaluations des besoins

Il est nécessaire de disposer de personnes spécialement formées pour pouvoir évaluer les besoins particuliers de soutien liés au handicap de manière cohérente, uniforme et transparente. Les personnes qualifiées préparent l'entretien en passant en revue les documents concernant la personne en situation de handicap et son état de santé (p. ex. rapports et expertises médicales). Elles prennent contact avec cette dernière pour évoquer avec elle la rencontre à venir, en précisant son contexte et les sujets qui seront abordés. Elles mènent l'entretien d'évaluation et remplissent le formulaire IHP, qu'elles soumettent à la personne en situation de handicap, qui peut le commenter. Enfin, elles valident le plan d'aide à l'attention du Service d'examen des besoins (SEB) et se tiennent à sa disposition pour des renseignements complémentaires.

Profil

Selon la taille de l'institution, il convient de désigner entre deux et six personnes pour suivre la formation à l'évaluation individuelle des besoins. On veillera en particulier à ce que ces personnes soient empathiques et dignes de confiance, qu'elles possèdent une expertise socio-éducative et des connaissances administratives de base et, surtout, qu'elles soient appréciées des pensionnaires. De plus, les futures personnes qualifiées chargées de l'évaluation des besoins doivent avoir suffisamment de disponibilités pour suivre la formation et mener les entretiens.

Formation

En collaboration avec le centre Berufs-, Fach- und Fortbildungsschule (BFF) de Berne, le canton a conçu une formation hybride en plusieurs volets. Le cours comprend en tout quatre modules. Le premier consiste en un apprentissage en ligne, tandis que les modules 2 à 4 ont lieu en présentiel dans les locaux du centre BFF, sur les thèmes suivants :

- Module 1, en ligne : évaluation des besoins au moyen de la méthode IHP
- Module 2, en présentiel : préparation
- Module 3, en présentiel : entretien
- Module 4, en présentiel : suivi

Il faut compter en tout une trentaine d'heures pour les quatre modules.

Préparation des évaluations des besoins

Une phase de préparation est nécessaire pour pouvoir mener l'entretien de manière efficace, en tenant compte des conditions propres à la personne en situation de handicap (ci-après personne). En tant que personne qualifiée, prévoyez au moins les étapes suivantes :

1. Faites le point sur les conditions de vie et l'état de santé de la personne en consultant les rapports médicaux et pédagogiques à disposition, le dossier thérapeutique et, le cas échéant, la documentation des entretiens annuels de même que les plans de développement individuel. Il est par ailleurs recommandé de classer toutes les informations disponibles en fonction des différentes composantes du modèle biopsychosocial de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF).
2. Informez la personne suffisamment tôt de la date prévue et fixez ensemble le cadre de la rencontre :
 - a. lieu de l'entretien ;
 - b. participation : la personne aimerait-elle être accompagnée par des membres de sa famille ou d'autres personnes de confiance ?
 - c. moyens auxiliaires : des aides spécifiques sont-elles nécessaires pour soutenir la personne de manière optimale durant l'entretien (aides à la communication, etc.) ?
 - d. objectif visé : précisez au préalable que l'entretien a pour objectif davantage d'auto-détermination et de participation sociale.
3. Comptez suffisamment de temps pour la préparation, la réalisation et le suivi de l'entretien (environ huit heures).

Temps requis pour l'évaluation individuelle des besoins

La durée de préparation, de réalisation et de suivi d'un entretien individuel dépend fortement de la situation de vie et des besoins spécifiques de la personne. Les durées indicatives suivantes, inspirées du projet pilote de modèle bernois, peuvent toutefois être utiles à la planification :

Étape	Tâches	Durée
Préparation organisationnelle	• Aider la personne à s'enregistrer dans AssistMe • Fixer le(s) rendez-vous • Discuter et définir le cadre de l'entretien	1 à 2 heures
Préparation thématique	• Étudier le dossier de la personne, par exemple : – rapports médicaux et pédagogiques, dossier thérapeutique – entretiens annuels documentés • Classer les informations en fonction des composantes du modèle biopsychosocial de la CIF	env. 2 heures
Entretien	• Remplir les différents questionnaires IHP en dialoguant avec la personne	env. 2 heures
Suivi	• Vérifier et compléter le formulaire IHP • Soumettre le formulaire IHP à la personne par l'intermédiaire d'AssistMe • Tenir compte de ses éventuels commentaires et adapter le formulaire si nécessaire • Valider le formulaire à l'attention du Service d'examen des besoins (SEB) • Le cas échéant, traiter les demandes de renseignements du SEB	2 à 3 heures

Bon à savoir

- Les directrices ou directeurs des institutions peuvent aussi suivre le cours en ligne sur l'évaluation des besoins afin d'avoir un aperçu de la méthode IHP.
- L'entretien d'évaluation peut être délégué au Service d'évaluation individuelle des besoins (SEVA) dans des cas exceptionnels :
 - La personne aimerait quitter le home et souhaite par conséquent réaliser l'entretien avant la date prévue pour l'institution.
 - Des problèmes de compréhension rendent l'entretien impossible.
 - Le rapport de confiance entre l'institution et la personne est compromis.

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Office de l'intégration et de l'action sociale

Rathausplatz 1
Case postale
3000 Berne 8
+41 31 635 22 42
info.lphand@be.ch

www.be.ch/lphand

Remarque

Cette fiche est conçue de manière à permettre à toutes les personnes concernées de se familiariser facilement avec le nouveau système. C'est pourquoi certains éléments sont présentés de manière simplifiée. Les textes législatifs (loi et ordonnance sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap) sont déterminants.

Pour en savoir plus : www.be.ch/lphand